

Évaluation de la part d'essences MFR dans les plantations agroforestières

Analyse d'impact de l'application du projet de règlement européen sur les MFR

Note technique Réseau Haies France¹ : Version du 17 janvier 2025

Correspondance : benjamin.gourlin@reseauhaies.fr

Ce qu'il faut retenir, sur la base d'un échantillon de plantation de haies ayant mobilisé plus de 2 millions de plants au cours de 4 années de plantation (2020-2024) :

- 42 des 68 essences mentionnées dans le projet de règlement européen sur les MFR ont été plantées au moins une fois dans les haies depuis 2020. 26 d'entre elles peuvent également être produites et valorisées sous marque Végétal local.
- 25 % des plants implantés à des fins de haies bocagères concernait des essences mentionnées dans le projet de règlement européen sur les MFR.
- 23 % des plants implantés à des fins de haies bocagères concernait des essences à la fois MFR (mentionnées dans le projet de règlement européen sur les MFR), et VL (éligibles à la marque Végétal local).
- Considérant les essences MFR et VL, plus de la moitié des plants ont été implantés sous label Végétal local.
- Par projection sur la base des objectifs de plantation du Pacte en faveur des haies, le marché annuel du Végétal local pour ces essences MFR et VL peut être évalué à 1,7 millions d'euros, correspondant à la vente annuelle de 850 000 plants.
- Selon la même projection, sur la période du Pacte en faveur des haies (2024-2030), le volume de plants Végétal local concernant ces essences MFR s'élèvera à 5,94 millions ; cela représente l'équivalent d'environ de 5 500 km linéaires de haie, soit plus de 10 % des objectifs de plantation de haies annoncés dans le Pacte.

→ Renoncer à la possibilité de planter des jeunes plants Végétal local dans les haies au profit d'une obligation d'implanter des plants MFR entrerait en contradiction avec les objectifs de la Stratégie nationale de la Biodiversité, et reviendrait à diminuer le potentiel de restauration de certains services écosystémiques essentiels dans les territoires ruraux.

¹ Réseau Haies France est une association reconnue d'utilité publique rassemblant un réseau de 450 organismes agissant en faveur du développement de la haie et l'agroforesterie. Elle œuvre à la promotion, à l'accompagnement et à la mise en œuvre des politiques de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires. Avec la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux et Plante & Cité, elle a créé en 2015 la marque Végétal local, et continue d'animer le déploiement.

Contexte

La réglementation européenne sur les Matériels forestiers de reproduction (MFR) est en cours de révision pour évoluer d'un format « directive » vers un format « règlement ». Le projet de règlement adopté par le Parlement européen prévoit notamment d'étendre le champ des destinations des MFR en ajoutant à la destination sylvicole, des plantation d'arbres et semis directs à d'autres fins, notamment la mise en place ou la restauration de systèmes agroforestiers. Il est également prévu d'ajouter une vingtaine de nouvelles essences aux listes d'essences MFR ; ces essences n'étant pas prioritaires pour les enjeux de production, elles rejoindraient pour l'essentiel la catégorie « identifiée » (étiquette jaune).

Étant observé que plusieurs essences figurant à la réglementation MFR sont régulièrement plantées dans les haies, cette note a pour objectif :

- D'une part d'évaluer la part d'essences MFR dans les plantations agroforestières pour la période 2020-2024, sur la base d'un échantillon de 2 millions de plants à l'échelle nationale,
- D'autre part d'évaluer les conséquences écologiques et économiques que pourrait avoir l'adoption définitive du projet de règlement tel qu'adopté par le Parlement Européen.

Échantillon étudié

Le Fonds pour l'Arbre (FPA)² accompagne la plantation de haies bocagères depuis 2020. Les programmes annuels conduits entre 2020-2021 et 2023-2024 ont permis la plantation de 2 038 690 plants, soit l'équivalent d'environ 2 000 km linéaires de haies plantées. Avec l'objectif d'implanter 50% de plants marqués Végétal local, le Fonds pour l'Arbre a accompagné le développement des filières de production de graines et plants agroforestiers.

S'appuyant sur un reporting³ très précis des données associées aux plantations accompagnées, le Fonds pour l'Arbre dispose actuellement d'une des plus grandes bases de données sur la plantation de haies en France métropolitaine. L'analyse qui suit est réalisée à partir de cette base de données que nous nommerons ci-après « l'échantillon ».

Analyse des données

Identification des essences plantées dans les haies

Au total, ce ne sont pas moins de 42 taxons du projet de règlement européen MFR qui ont été plantés au moins une fois depuis 2020 dans les haies accompagnées par le FPA ; le volume de plants concernés est de 505 600, soit 25 % de l'ensemble des plants mobilisés par les programmes successifs. Certaines essences ont été plantées dans des volumes anecdotiques, représentant individuellement moins de 0,01 % de l'échantillon total : Cèdre du Liban, Épicéa commun, Sapin pectiné, Mélèze d'Europe, Pin parasol. D'autres essences MFR ont été au contraire largement plantées du fait de leur caractère bocager : Érable champêtre (6,1 % du volume total de plants), Charme (6,0 %), Chêne rouvre (1,4 %) Pommier sauvage (1,2 %) ou encore Merisier (1,1 %).

Sur les 42 taxons évoqués ci-dessus, 26 sont éligibles à la marque Végétal local pour au moins une partie du territoire métropolitain (liste ci-dessous). Depuis 2020, ce sont 463 192 plants

² <https://fondspourlarbre.fr/> - Grâce à un collectif de mécènes engagés, ce fonds de dotation soutient des projets territoriaux pour l'arbre et la haie. Il a été co-créé par l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher. L'Afac-Agroforesteries (désormais Réseau Haies France) assure la coordination des programmes du Fonds pour l'Arbre.

³ Voir à titre d'exemple le rapport annuel 2023-2024 : <https://fondspourlarbre.fr/wp-content/uploads/2024/11/rapportactivite-fpa2324-vf-light.pdf>

d'essences à la fois MFR et marquables Végétal local qui ont été implantés dans les haies ; 52 % d'entre eux (242 050 plants) ont été produits dans le respect du référentiel technique Végétal local et valorisés en tant que tel.

Titre 1 : Détail des volumes plantés dans les haies et taux de VL associés pour chaque essence à la fois MFR et marquable Végétal local, entre les saisons de plantation 2020-2021 et 2023-2024.

Nom vernaculaire	nb plants	dont nb plants VL	part de l'espèce dans l'échantillon	part de VL
Total	463 192	242 050	23 %	52 %
Érable champêtre	123 812	86 769	6,07%	70,08%
Charme	122 673	76 388	6,02%	62,27%
Chêne rouvre	28 792	9 398	1,41%	32,64%
Pommier sauvage	23 395	10 273	1,15%	43,91%
Merisier	23 146	5 811	1,14%	25,11%
Tilleul à petites feuilles	18 132	3 610	0,89%	19,91%
Alisier torminal	17 713	6 571	0,87%	37,10%
Chêne pédonculé	14 833	6 644	0,73%	44,79%
Chêne pubescent	11 969	5 755	0,59%	48,08%
Bouleau verruqueux	11 552	4 315	0,57%	37,35%
Cormier	11 511	2 884	0,56%	25,05%
Frêne	11 199	5 562	0,55%	49,67%
Hêtre	10 103	4 498	0,50%	44,52%
Aulne glutineux	6 374	2 438	0,31%	38,25%
Chêne vert	5 868	1 937	0,29%	33,01%
Érable sycomore	5 237	2 521	0,26%	48,14%
Tilleul à grandes feuilles	3 783	654	0,19%	17,29%
Peuplier tremble	3 049	1 809	0,15%	59,33%
Érable plane	2 684	826	0,13%	30,77%
Frêne à feuilles étroites	2 560	825	0,13%	32,23%
Pin sylvestre	1 504	116	0,07%	7,71%
Chêne liège	1 479	1 166	0,07%	78,84%
Aulne blanc	1 377	1 280	0,07%	92,96%
Bouleau blanc	271	0	0,01%	0,00%
Mélèze d'Europe	88	0	0,00%	0,00%
Pin parasol	88	0	0,00%	0,00%

Projection

Le Pacte en faveur de la haie prévoit le gain net de 50 000km de haies entre 2024 et 2030, soit - a minima - la plantation de 50 millions de plants en 7 ans. Sur la base de l'échantillon étudié, le nombre de plants d'essences dites « forestières » (=MFR) qui seront plantés dans les haies s'élève à 12,4 millions sur l'ensemble de la période, soit environ 1,77 millions de plants / an.

Considérant qu'en moyenne depuis 2020 ce sont 48 % de ces plants d'essences forestières qui sont produits sous label Végétal local, l'adoption du projet de règlement européen sanctuariserait au profit des pépinières forestières un marché jusqu'alors occupé par les pépinières agroforestières. D'après les données de l'échantillon, nous quantifions ce marché à 5,94 millions de plants d'ici 2030, soit près de 850 000 plants par an. En volume financier, cela représente un chiffre de vente annuel de plus de 1,7 millions d'euros⁴.

⁴ Tarif de vente considéré de 2,01€ pour un plant en racines nues certifié Végétal local, d'après le Référentiel des coûts de plantation Agroforestière 2023. Le tarif des plants en godet est 2 à 3 fois plus élevé.